

Nombre de membres : 34
En exercice : 34
Présents : 28
Pouvoirs : 2
Votants : 30

Abstentions : 0
Exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

N°2016-50

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'An deux mille dix-huit,

Le lundi 2 juillet à vingt heures.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 25 juin deux mille dix-huit.

Présents : Christophe Gerouard, Dominique Germond, Pascal Raffier, Joël Vilard, Maryse Thomas, Luc Gabatte, Alain Blond, Louis Furiéud, Françoise Piquet, Guy Ratineud, Magdaleine Fredon, Jean Maynard, Paul Brachet, Jean-Pierre Pataud, Guy Baudrier, Alain Perche, Patrick Gibaud, Jean-Louis Clermont-Barrère, Richard Simonneau, Cécile Guillaudeau, Eric Dombrey, Agnès Varacheud, Marie-Laurence Morange, Christian Vignerie, Bruno Grancoing, Sylvie Germond.

Suppléants présents : Liliane Baudet, Stéphane Malvert

Pouvoirs : Daniel Desbordes à Bruno Grancoing, Nathalie Marchadier à Joël Vilard

Secrétaire de séance : Cécile Guillaudeau

Objet

Projet d'installation d'un commerce multi services sur la commune de Saint-Cyr.

Inscription de ce projet au Contrat de Ruralité.

Autorisation donnée à monsieur le Président de signer l'avenant au Contrat de Ruralité à intervenir.

Monsieur le Président expose que La commune de Saint-Cyr a subi en 2016 la fermeture de ses équipements commerciaux. Depuis cette date, le restaurant « le Saint-Cyr » a été repris, mais aucun commerce de proximité ne subsiste.

La commune envisage, afin de pallier à cette vacance commerciale, et de satisfaire la population locale, d'implanter un commerce multi services. Cette implantation se ferait dans un bâtiment construit par la mairie sur la place Sylvain Gauthier en bordure de la RD21.

Les activités de ce commerce pourraient être les suivantes :

- Epicerie de dépannage
- Dépôt de pain
- Bar
- Tabac
- Restauration rapide, snacking

Le maître d'œuvre en charge du projet a prévu les surfaces suivantes pour un coût de 251 350,00 € HT en phase APS :

- Sas d'entrée 4,40 m²
- Bar-brasserie 29,70 m²
- Comptoir bar-tabac 13,40 m²
- Epicerie 31,00 m²
- Réserve n°1 et cuisine 19,75 m²
- Réserve n°2 5,15 m²
- Sas-lavabo 3,10 m²
- WC mixte et PMR 3,20 m²
- WC du personnel 1,90 m²

La Communauté de Communes, dans le respect des objectifs fixés dans son projet de territoire, souhaite que ce dossier, compte tenu de son caractère structurant pour notre EPCI, puisse être inscrit au Contrat de Ruralité signé avec l'Etat, et ce dans le cadre du volet dénommé « accès aux services publics et marchands et aux soins ».

Oui l'exposé de monsieur le Président, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de porter ce projet au Contrat de Ruralité signé avec Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, et ce au titre du volet dénommé « accès aux services publics et marchands et aux soins »,

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer, avec monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, l'avenant au Contrat de Ruralité à intervenir.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire

Le,

Le Président

Le Président,



Christophe GEROUARD

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE ROCHECHOUART

LE - 6 JUL. 2018

